



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 4 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno - Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEUVRE Stéphanie – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr AUBURSIN à Mr BOUDREZ - Mme LECOEUVRE à Mme VAN EECKHOUT – Mme LUTAS à Mme LAMBERT – Mme DUTRIEUX à Mr HUON -

*Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26

### Objet : Approbation du rapport de la CLETC

#### Réintégration de la commune d'EMERCHICOURT (délib. 2024/02/11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de charges de la CAPH lors de sa séance en date du 29 janvier 2024,

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les décisions de la Commission Locale

d'évaluation des transferts de charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240404-10042024\_18-DE

S'LO

## **Evaluation des transferts de charges relatifs à la réintégration de la commune**

### **d'Emerchicourt dans le périmètre communautaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2024**

**Résultat du vote**        :  
Nombre de voix pour    :    26  
Nombre de voix contre :    0  
Nombre d'abstentions :    0

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le secrétaire.

MERVILLE Hervé



Le Maire.

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 8 Avril 2024  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 28 Mars 2024  
le Maire.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240404-10042024\_18-DE

S<sup>2</sup>LO



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

**RAPPORT**  
**DE LA COMMISSION LOCALE**  
**D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**  
**DU 24 JANVIER 2024**

Convocation en date du 17 janvier 2024

Présidence : Monsieur Jean-François DELATTRE

\*\*\*\*\*

**Evaluation des transferts et restitutions de charges à la  
commune d'EMERCHICOURT au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES  
 Séance du 24 janvier 2024

PRESENTS OU REPRESENTES : 27 membres dont 3 pouvoirs

Commune	Titulaires NOM	Titulaires Prénom	SIGNATURE	Suppléants NOM	Suppléants Prénom	SIGNATURE
ABSCON	NELAIN	Christine		JASNAK	Denis	
AVESNES LE SEC	COLEAI	Olivier		DELOPERE	Virginie	
BELLAING	LACOUR	Fabrice		BLAISE	Michel	
BOUCHAIN	BROUTA	Luc		GLAVIER	Florian	
BOUSIGNIES	VAN FOUCKE	Didier		POTY	Maryvonne	
BRILLON	THIBAUT	Jean-Luc		DUPONT	Michelle	
BRUILLE SAINT-AMAND	LANNON	Bernard		LEBRAND	Michel	
CHATEAU L'ABBAYE	MAITREUX	Nadine		DOMIN	Waldemar	
DENAIN	DENIS	Annie		CRASNAULT	Jean-Pierre	
DOUCHY LES MINES	CROMBEZ	André		TISON	Daniel	
EMERCHICOURT	ROUSSEL	Réus		DAMS	Gonzague	
ESCAUDAIN	BENAMARA	Ali		SCHUTT	Sylvie	
ESCAUTPONT	HERLAUD	Daniel		LATOUICHE	Cédric	
FLINES LEZ MORTAGNE	DELFOSE	Thierry		MERLIN	Marc	
HASNON	DEBRABANT	Marjorie		LARIVIERE	Romain	
HASTRES	DELATTRE	Jean-François		LEMOINE	Chantal	
HAULCHIN	HIEGO-GAUTIER	Isabelle		RACZKIEWICZ	Bruno	
HAVELUY	PERTOLDI	Clotilde		LEBBADER	Briss	
HELESMES	HUGUES	Stéphanie		ROUSSEAU	Benoit	
HERIN	PAQUE	Marie-Cécile		BUDKOWIAK	Claudine	
HORDAIN	BAYAT	Arnaud		HUBERT	Marie-Line	
LA SENTINELLE	MAYER	Firmin		MEDIAHED	Farid	
LECHELLES	MESSAGER	Jean-Claude		MARTIN	François	
LIEU SAINT-AMAND	DENIEZ	Jean-Michel		MER	Stéphane	
LOURCHES	GREGOR	Didier		VASSEUR	Michel	
MARQUETTE EN OSTREVAULT	TONDEUR	Jean-Marie		DELFORGE	Marie-Christine	
MASTAING	AGIER	Ludovic		VANDEPUTTE	Camille	Pouvoir
MAULDE	HOURDEAU	Jean-François		CRUNELLE-PILCHON	Corinne	
MILLONFOSSÉ	DUTRIEUX	Caroline		SIMON	Gulhaume	
MORTAGNE DU NORD	QUIEVY	Michel		LUMET	Danielle	
NEUVILLE SUR ESCAUT	JEAN	Pascal		DEFFERREZ	Véronique	
NIVELLE	DUBOIS	Jacques		GOLLUNSKI	Carole	
NOYELLES SUR SELLE	SIMON	Daniel		SAUVAGE	Daniel	
OISY	DUHEM	Marc		PILLIEZ	Virginie	
RAISMES	TRIFI	Patrick		POTIER	Sylvia	
ROEULX	LEMOINE	Charles		ZAMBIA DENIZON	Isabelle	
ROSULT	COLIN	Nathalie		CUVILLIEZ	Christelle	
RUMEGIES	GUESQUIERE	Anne-Sophie		SAVARY	Isabelle	Pouvoir à M. DELATTRE

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES  
Séance du 24 janvier 2024

Commune	Titulaires NOM	Titulaires Prénom	SIGNATURE	Suppléants NOM	Suppléants Prénom	SIGNATURE
SAINT AMAND LES EAUX	WIAKT	Sylvie		PARENT-FRANCOIS	Thérèse	Pouvoit à Mme DEBRABANT
	BLEUX	Danielle		WADBLEE	Géry	
THIANT	GENOS	Gathy		VANDERBEC	Guy	Pouvoit à M. SIMON
	DUROIS	Jean-Paul		BOURDON	Philippe	
TRITH SAINT LEGER	CASTIGLIONE	Salvatore		CHOPIN	Christelle	
	RICIE	Sylvain		CARON	Bernard	
WASNES AU BAC	DELGROIX	Jacques		CORNET	Laurence	
	LEPRETRE	André		NABMOWICZ	Christiane	
WAVRECHAIN SOUS FAULX				HECQUET	Guy	

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 059-215902842-20240404-10042024\_18-DE



Le quorum de 50% des membres (soit 24 membre /47) étant atteint, la séance s'est tenue à 17h en l'espace Berri, site minier de WALLERS-ARENBERG.

## CONTEXTE

### 1. Historique

La commune d'EMERCHICOURT a une première fois intégré le périmètre de La Porte du Hainaut en 2019.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 4 avril 2019, a une première fois évalué les transferts de charges à la CAPH à 83 583 € (incendie et secours, transports, gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations et SAGE) et une restitution de charges à la commune de 42 308 € au titre de la compétence gestion de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, compétence alors communale.

Cette compétence a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la CAPH, date repoussée en 2021 du fait des conditions sanitaires. La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été réunie le 22 avril 2021 afin d'en évaluer les transferts afférents.

L'application des décisions relatives au transfert de la compétence et à l'application du pacte de solidarité communautaire a conduit à rétrocéder à la commune d'EMERCHICOURT un montant de charges de 41 688 € (compétence Transports) et de chiffrer les charges transférées à la CAPH à 11 447,35 €. La commune disposait alors d'une attribution de compensation de 260 871 €.

Le recours de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a conduit au retrait de la commune d'EMERCHICOURT au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Une nouvelle intégration de la commune d'EMERCHICOURT à la CAPH au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a été actée par arrêté préfectoral du 22 décembre 2021.

Il convient donc d'évaluer les transferts et rétrocession de charges liés à cette réintégration dans le périmètre communautaire.

### 2. Evaluation des charges

Considérant qu'il n'y a pas eu transferts de charges sur le périmètre communautaire depuis 2021, année de la dernière évaluation, il est proposé dans un premier temps de fixer le montant des charges transférées à la CAPH à 0.

Cependant, considérant que c'est à tort que les charges liées à la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) ont été évaluées à 2 800 € lors de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2019, puisque la compétence a fait l'objet d'une fiscalisation et non d'une budgétisation communautaire,

**Il est proposé aux membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de rétrocéder à la commune d'EMERCHICOURT les charges relatives à la compétence GEMAPI à hauteur de 2 800 €.**

#### Proposition adoptée par la CLECT à la majorité de ses membres

Nombre de voix POUR :	27
Nombre de voix CONTRE :	0
Nombre de voix ABSTENTION :	0

### 3. Suites de la procédure

La CLETC a été tenue informée de la suite de la procédure qui consiste, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts, en ce que le présent rapport doit être soumis à délibération des Conseils Municipaux des 47 communes membres de la CAPH.

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le présent rapport qui leur est notifié par mail dans un délai de 3 mois à compter de ladite notification et faire parvenir les délibérations exécutoires à [direction.finances@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:direction.finances@agglo-porteduhainaut.fr).

L'évaluation du transfert de charges ne sera considérée comme validé qu'à la condition que les conseils municipaux auront voté favorablement à la majorité qualifiée (délibérations représentant les 2/3 de la population et la moitié des communes membres ou les 2/3 des communes membres et la moitié de la population).

En l'absence d'approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans le délai de 3 mois, les services préfectoraux seront saisis afin d'évaluer le transfert de charges qui sera réputé refusé par les communes membres.

Une fois le rapport validé, le Conseil Communautaire de la CAPH délibérera pour ajuster le montant de l'attribution de compensation de la commune d'EMERCHICOURT.

Fait à Wallers, le 29 janvier 2024,

Le Président de la CLECT

Jean-François DELATRE

